



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

technologie

Question écrite n° 85450

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conclusions du rapport du CESE du 24 février 2015 relatif au développement de la pédagogie numérique dans l'enseignement supérieur. Cette dernière est récente et constitue un enjeu important en matière d'éducation. Depuis quatre ans, une accélération du numérique se fait sentir avec l'apparition des MOOC (Massive Open Online Course ou Cours en ligne ouvert et massif), qui sont des cours sur internet à distance, gratuits et ouverts à tous. En France, cette évolution s'est matérialisée par la création de France Université Numérique (FUN), plateforme nationale et gratuite permettant aux établissements d'enseignement supérieur de faire héberger leurs supports pédagogiques numériques, notamment les MOOC. L'on assiste à une véritable révolution numérique à laquelle il faut, d'après le rapport du CESE, adapter le service public. Tous les établissements n'utilisent pas la pédagogie numérique qui doit alors être développée. Il lui demande si le Gouvernement entend donner une suite favorable à cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85450

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5547

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)